



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2022-08

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2022-04-04-00010 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame MARTIN Marielle et Madame BILLAUDEAU Carole au sein de l'EARL RGMB à VERT LE GRAND (4 pages)

Page 3

IDF-2022-07-05-00007 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur DESPREZ Bastien au sein de l'EARL SAINT LUBIN à RICHAVILLE (3 pages)

Page 8

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-04-04-00010

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Madame MARTIN Marielle et Madame
BILLAUDEAU Carole au sein de l'EARL RGMB à
VERT LE GRAND



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

Madame MARTIN Marielle
Madame BILLAUDEAU Carole
21 B rue de Montgravé
91810 VERT LE GRAND

Evry-Courcouronnes, le 4 avril 2022

Affaire suivie par : Anne LEYSSENOT

Ref : 91 22 12 – pub22-12 -

AR n° :RA1A19033584012

accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°22 12

Mesdames,

En date du **30/03/2022**, vous avez déposé, auprès de mon service une demande d'autorisation d'exploiter des terres agricoles soit une surface de **49 ha 81 a 06 ca** de terres situées sur les communes de Vert-le-Grand et Vert-le-Petit (voir en annexe les références des parcelles). Vous souhaitez créer l'EARL RGMB en vous associant et devenir co-gérantes en détenant 51 % du capital social pour Mme MARTIN Marielle et 49 % du capital social, pour Mme BILLAUDEAU Carole. Le siège d'exploitation sera maintenu à VERT-LE-GRAND.

Cette demande est complète en date du **30/03/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, d'un mois minimum, en mairie des communes de VERT LE GRAND et VERT LE PETIT communes, où sont situés les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

Votre dossier sera présenté à la CDOA de l'Essonne du **08/04/2022**, cependant, en cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, il pourra vous être demandé de compléter votre dossier et pourra être à nouveau présenté en commission.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : anne.leyssenot@essonne.gouv.fr

1/4

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **30/07/2022**. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et sera également affiché en mairie des communes de VERT LE GRAND et VERT LE PETIT.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Annexe 1 : liste des parcelles, objet de la demande d'autorisation d'exploiter concernant l'EARL RGMB représentée par Mme MARTIN Marielle et Mme BILLAUDEAU-MARTIN Carole

Communes	Réf. Cadastres	SAU en ha	Propriétaires
Vert le Grand	V 0176	0,304	Fassin Gilles
Vert le Grand	V 0055	3,907	GAUTHIER Alain GAUTHIER Thierry
Vert le Grand	V 0296	3,2759	GAUTHIER Alain GAUTHIER Thierry
Vert le Grand	V 0173	1,766	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Grand	V 0175	0,571	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Grand	V 053	2,48	MARTIN Marielle et Alain (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Grand	V 054	0,2395	MARTIN Marielle et Alain (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Grand	V 0372	2,48	MARTIN Marielle et Alain (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole et KORBULY née MARTIN Sophie (nues propriétaires)
Vert le Grand	V 0174	1,0275	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Grand	V 0235	2,4552	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 114	0,34	FASSIN-WOLF Ghislaine
Vert le Petit	Z 0023	2,29	GAUTHIER Alain GAUTHIER Thierry
Vert le Petit	Z 0007	0,702	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0010	3,31	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0016	0,6021	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0020	0,85	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0021	3,228	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0022	1,537	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0117	0,14	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0309	2,7395	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0019	1,273	MARTIN Marielle et Alain (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue propriétaire)
Vert le Petit	Z 0115	5,774	MARTIN Marielle et Alain (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue propriétaire)
Vert le Petit	Z 0006	1,933	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0017	1,0195	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0018	0,927	MARTIN Marielle (usufruit) BILLAUDEAU née MARTIN Carole (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0116	3,402	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)
Vert le Petit	Z 0315	1,2374	MARTIN Marielle (usufruit) KORBULY née MARTIN Sophie (nue-proprétaire)

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-07-05-00007

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur DESPREZ Bastien au sein de l'EARL
SAINT LUBIN à RICHARVILLE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

Monsieur DESPREZ Bruno
Monsieur DESPREZ Bastien
25 rue de Villevert
91 410 RICHARVILLE

Evry-Courcouronnes, le 05 juillet 2022

Affaire suivie par : SEA

Ref : 91 22 14 – pub22-14 -

AR n° :

accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°22 14

Messieurs,

En date du **07/04/2022**, vous avez déposé, auprès de notre service une demande d'autorisation d'exploiter des terres agricoles soit une surface de **175 ha 06 a 20 ca** de terres situées sur les communes de La Forêt Le Roi, Vierville, Orlu, Richarville, le Plessis Saint Benoist, Authon la Plaine, Oysonville, Sainville et Mérobert (voir en annexe les références des parcelles). Vous souhaitez installer au 01/01/2023 Monsieur Bastien DESPREZ au sein de l'EARL de SAINT LUBIN en prévision du départ prochain à la retraite de Monsieur Bruno DESPREZ. Le siège d'exploitation sera maintenu à RICHARVILLE.

Cette demande est complète en date du **07/04/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, d'un mois minimum, en mairie des communes de La Forêt Le Roi, Vierville, Orlu, Richarville, le Plessis Saint Benoist, Authon la Plaine, Oysonville, Sainville et Mérobert, communes, où sont situés les biens, et d'une publication sur les sites internet des Services de l'État de l'Essonne.

En cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, votre dossier pourra être présenté à la CDOA de l'Essonne.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : ddt-sea@essonne.gouv.fr

1/3

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **07/08/2022**. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et sera également affiché en mairie des communes de La Forêt Le Roi, Vierville, Orlu, Richarville, le Plessis Saint Benoist, Authon la Plaine, Oysonville, Sainville et Mérobert.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Annexe 1 : Liste des parcelles demande d'autorisation d'exploiter concernant L'EARL DE SAINT LUBIN 91410 RICHARVILLE

Commune	Réf. Cadastrales section et numero parcelle	Surface en ha	Propriétaires	Commune	Réf. Cadastrales section et numero parcelle	Surface en ha	Propriétaires
La Foret Le roi	ZI 9	2,0175	REITZER Régine	Richarville	ZP 13	8,0731	INDIVISION DESPREZ
Vierville	ZD 7	1,7700	HAUTEFEUILLE Monique	Richarville	ZR 6	0,1609	INDIVISION DESPREZ
Vierville	ZD 15	1,1850	HAUTEFEUILLE Monique	Richarville	ZR 10	0,1754	INDIVISION DESPREZ
Vierville	ZK 14	0,2420	HAUTEFEUILLE Monique	Richarville	ZR 27	7,5341	INDIVISION DESPREZ
Vierville	ZM 11	3,6750	HAUTEFEUILLE Monique	Richarville	ZR 27	2,5640	INDIVISION DESPREZ
Orlu	ZA 19	3,4000	HAUTEFEUILLE Monique	Richarville	ZR 28	0,2398	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZM 30	0,1423	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 28	0,1710	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZM 29	0,1934	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 31	0,2738	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZN 20	1,0199	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 31	0,2758	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZN 25	1,6251	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 70	0,9100	INDIVISION DESPREZ
Plessis Saint Benoist	ZB 12	0,7386	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 72	1,0200	INDIVISION DESPREZ
Authon la plaine	ZB 35	4,4914	DUCOUP Florence	Richarville	ZR 109	3,2905	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZM 28	0,2851	BUARD Jacques	Richarville	ZR 82	0,2500	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZR 71	2,6800	BUARD Jacques	Plessis Saint Benoist	ZB 8	1,6054	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZC 27	3,1010	DESPREZ Marie Thérèse	La Foret Le roi	ZI 10	1,7988	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZD 22	3,4700	DESPREZ Marie Thérèse	Oysonville	ZA 7	1,3100	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZE 4	8,5200	DESPREZ Marie Thérèse	Sainville	ZK 22	1,4150	INDIVISION DESPREZ
La Foret Le roi	ZI 11	0,3270	M.TANGUY	Sainville	ZK 22	7,6280	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZR 68	0,5700	HABERT Clotaire	Vierville	ZM 5	5,7720	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZR 69	0,4700	VALLEE Germain	Vierville	ZM 5	7,5390	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZI 25	0,6180	Société S.C.E.M sous les jalots	Vierville	ZD 8	1,5348	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZB 11	0,1460	Vincent Claude	Vierville	ZD 8	1,0232	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZB 11	1,5181	Vincent Claude	Vierville	ZD 44	0,5000	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZR 21	4,3130	Vincent Claude	Vierville	ZE 17	0,4848	INDIVISION DESPREZ
Richarville	ZR 21	1,4081	Vincent Claude	Vierville	ZE 17	0,1212	INDIVISION DESPREZ
Richarville	A 433	0,3510	Vincent Claude	Richarville	ZP 16	6,7780	BRUT Françoise
Richarville	ZN 19	0,7865	Vincent Claude	Mérobort	ZI 47	0,5969	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZN 19	1,4670	Vincent Claude	Plessis Saint Benoist	T 63	1,2218	Monsieur DESPREZ Bruno
ORLU	ZA 20	1,2200	DESPREZ Nicole	Plessis Saint Benoist	T 129	2,3123	Monsieur DESPREZ Bruno
VIERVILLE	ZD 14	1,8650	DESPREZ Nicole	Plessis Saint Benoist	ZB 9	2,9944	Monsieur DESPREZ Bruno
VIERVILLE	ZK 15	3,3940	DESPREZ Nicole	La Foret Le roi	ZI 8	5,1888	Monsieur DESPREZ Bruno
VIERVILLE	ZM 12	3,0520	DESPREZ Nicole	Vierville	ZK 60	3,6450	Monsieur DESPREZ Bruno
VIERVILLE	ZK 61	1,0000	DESPREZ Nicole	Richarville	ZM 27	0,2827	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	A 436	0,1760	INDIVISION DESPREZ	Richarville	ZN 17	5,8275	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZI 56	0,3737	INDIVISION DESPREZ	Richarville	ZP 14	4,1911	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZM 26	2,7948	INDIVISION DESPREZ	Richarville	ZR 7	0,7715	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZN 16	3,9580	INDIVISION DESPREZ	Richarville	ZR 29	6,3679	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZN 16	3,8036	INDIVISION DESPREZ	Richarville	ZR 32	0,5555	Monsieur DESPREZ Bruno
Richarville	ZP 12	8,7381	INDIVISION DESPREZ				
TOTAL (ha)						175,0620	